



Interconnexion France-Espagne par le golfe de Gascogne Atelier n°1 de Ludon-Médoc - jeudi 9 novembre 2017

Unité géographique : la Rive gauche de la Garonne et le vignoble

Thèmes pressentis: le vignoble et l'activité viticole, l'habitat, les zones humides, etc.

Compte-rendu

I. PARTICIPANTS

- 10 participants (liste en annexe)
- Etienne Serres, Responsable du projet Rte
- Marc Chambily, Responsable de la concertation Rte
- Yann Delanne, Responsable technique liaison souterraine Rte
- Walter Acchiardi, Garant de la concertation préalable/CNDP
- Emmanuelle Leroy, Consultante Parménion AMO concertation
- André Sobreira, Consultant Parménion AMO concertation
- Dominique Michelland, Bureau d'étude C3E.

II. DEROULE

- Accueil des participants
- Mot d'accueil du Garant de la concertation (Walter Acchiardi)
- Présentation du projet et enseignements de la concertation à date (Etienne Serres – Rte)
- Tour de table des participants
- Cadrage de l'atelier et déroulé de la soirée (Emmanuelle Leroy – Parménion)
- Présentation des éléments techniques du projet : focus sur la liaison souterraine et le franchissement de la Garonne (Yann Delanne – Rte)
- Présentation de la démarche d'études environnementales (Dominique Michelland – Bureau d'études C3E)
- Présentation du diagnostic du territoire (Dominique Michelland – Bureau d'études C3E)
- Contribution des participants au diagnostic du territoire – Tables de travail
- Conclusion et mot de la fin, suivi d'un temps convivial.

III. QUESTIONS SOULEVEES LORS DE LA PRESENTATION DES ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX

La présentation des études à mener a soulevé quelques questions, principalement autour des deux sujets suivants :

- **Les servitudes**

Il n'y a pas de procédures d'expropriation sur le tracé de la ligne.

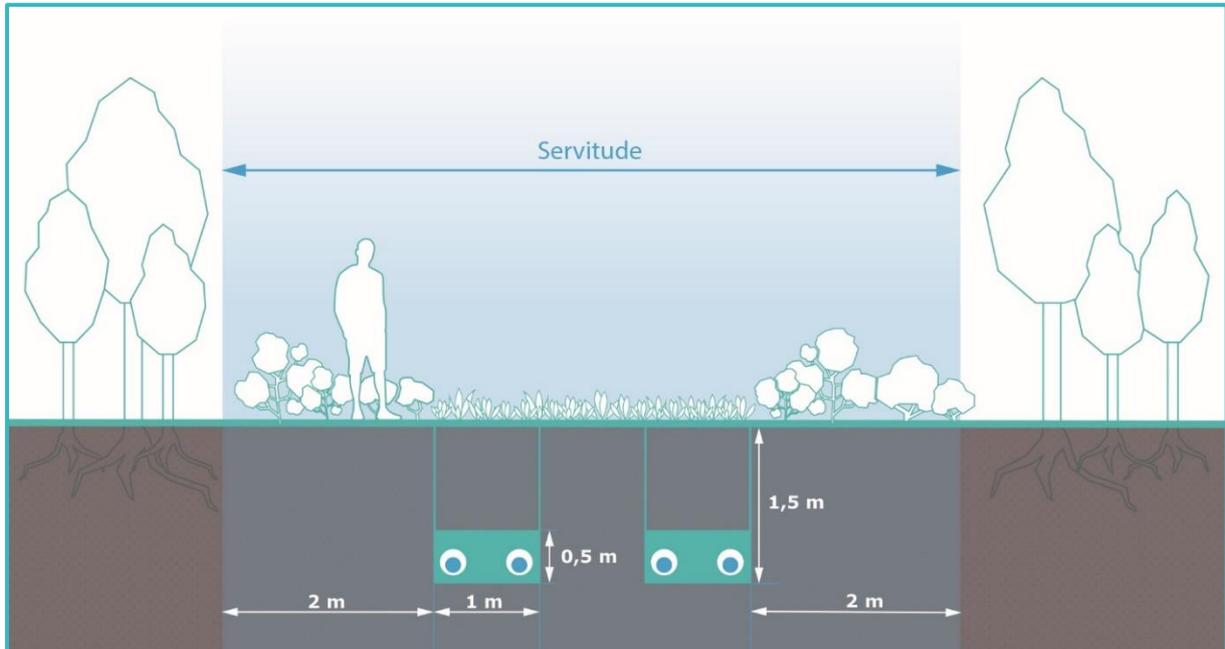
Lorsque le tracé de détail de la ligne est connu, il est proposé au propriétaire de signer avec Rte une convention amiable, assortie d'une indemnité destinée à compenser le préjudice résultant de la gêne causée par la présence de l'ouvrage. Cette convention de servitude fait l'objet d'un acte notarié.

Les indemnisations dépendent de la nature du terrain et de son exploitation éventuelle en surface. Le montant de celles-ci est négocié avec les représentants institutionnels et consulaires pour les professionnels concernés (sylviculteurs, chambre d'agriculture...).

Les propriétaires sont ensuite contactés individuellement et un travail sur site est opéré au cas par cas.

A défaut de convention amiable, une procédure administrative de mise en servitudes légales peut être engagée en s'appuyant sur la Déclaration d'Utilité Publique afin de permettre l'implantation de l'ouvrage.

RTE est occupant de droit du domaine public, ce qui signifie que RTE n'a pas de convention à établir dans l'hypothèse où la liaison emprunterait le domaine public..



Coupe-type « standard »

- **Impact des lignes souterraines et visibilité en surface**

La servitude implique un certain nombre de contraintes en termes de constructions, de plantation de vignes ou d'arbres de haute futaie par exemple, qui ne sont plus possibles dans la zone de servitude (2 m de part et d'autre de l'ouvrage).

En revanche, la reprise d'exploitation agricole ou la mise en prairie après la phase chantier est parfaitement envisageable. Des arbres peuvent être plantés à l'aplomb de la limite de servitude, c'est-à-dire à 2 m de la liaison

En surface, une fois la ligne enterrée, elle est invisible à l'œil nu.

Un balisage est néanmoins prévu au moyen de bornes rouges ou de piquets à chapiteau rouge (similaire aux conduites de gaz) pour une meilleure visibilité. On peut en voir le long de la RD 209.

- **L'installation des lignes**

Plusieurs technologies sont étudiées au cas par cas, selon la nature des terrains.

La pose en fourreau PVC enrobé de béton présentée ici est l'une des alternatives possibles. La pose en fourreau PEHD en pleine terre peut aussi être étudiée à certains endroits.

Rte a en outre reprécisé à la demande du public présent les modalités de définition de l'Aire d'étude et sa validation par le Préfet de Gironde le 4 octobre dernier qui en fige le contour dans lequel un fuseau de moindre impact devra être recherché.

IV. TABLE DE TRAVAIL (SUR CARTE)

Dominique Michelland (C3E) présente son diagnostic du territoire sur une carte.

A partir de cet état initial et des enjeux identifiés lors des études préalables, les participants sont invités à les compléter à partir de leurs connaissances et usages du territoire.



Une table de travail est organisée. Les participants ont identifié les principaux enjeux sur le territoire. Ils ont ensuite sélectionné et co-défini les principes prioritaires suivants :

1. Eviter les vignes et les tournières dans les parcelles cadastrées
2. Identifier et éviter les drains et les fossés
3. Procéder à un inventaire des AOC (notamment Margaux)
4. Eviter toutes les parcelles identifiées en AOC qu'elles soient plantées ou pas
5. Utiliser les relevés cadastraux de l'INAO
6. Procéder à un inventaire exhaustif de la faune (papillons, lézards...)
7. Ne pas toucher à la Mouline (cours d'eau – « Loi sur l'eau »)
8. Eviter les zones de tourbe, notamment dans le Marais du Rigaud
9. Eviter les centres bourgs
10. Se coordonner avec le projet de réaménagement de la RD209
11. Planifier les travaux hors période d'activités (vendanges, travail de la vigne...), notamment entre mai et octobre

Annexe 2 : Participants

FORT	Monsieur
VIAUD	Monsieur
LARRUE	Monsieur
GEYNES	Monsieur
RAOULT	Monsieur
DEZEN	Monsieur
BERTEAU	Monsieur
DAMBRINE	Monsieur
MANDE	Madame
HEBRED	Monsieur